

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 01^{er} OCTOBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (31) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine

Était absente excusée (1) : Véronique DUGAST

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001_02

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, et d'avancement de grade, ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 9 OCT. 2024

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001_02-DE

SLO

Affectation	Suppression	Création	Date d'effet	Motif
FILIERE TECHNIQUE				
Direction de l'Enfance	<u>1 poste</u> Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (Catégorie C) Temps non complet 19.5/35 ^{ème}	<u>1 poste</u> Adjoint technique ou Adjoint d'animation (Catégorie C) Temps non complet 19.5/35 ^{ème}	01/01/2025	Adaptation du grade

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SUPPRIME et CREE les postes au tableau des effectifs tels que listés ci-dessus,
- DIT que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse,
- AUTORISE Monsieur le Maire, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience,
- AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 09/10/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 01^{er} OCTOBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (32) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Françoise	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001_03

Recours au personnel contractuel

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée. Ce dernier informe l'assemblée de la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activités, ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le - 9 OCT. 2024

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001_03-DE



Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois Cat. Hiérarchique	Fonction / Temps de travail	Durée	Indice plafond
FILIERE TECHNIQUE					
Direction des Moyens Techniques	Contrat de projet Art. L332-24	<u>1 poste</u> Adjoint technique ou Agent de maîtrise (catégorie C) ou Technicien (catégorie B)	Gestionnaire de patrimoine arboré Temps complet	12 mois	IB 599
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Direction des Moyens Techniques	Accroissement temporaire d'activité Art. 332-23-1	<u>1 poste</u> Adjoint administratif (Catégorie C)	Secrétaire technique Temps complet	3 mois	IB 419

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires d'activités, saisonniers, ci-dessus listés,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte du niveau de sa qualification et de son expérience, sans pouvoir dépasser l'indice brut plafond indiqué dans le tableau,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision,
- AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 09/10/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 01^{er} OCTOBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (32) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie
ROULLIER Caroline	X	BLAIN Catherine

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001_05

Convention de mécénat financier dans le cadre du Salon Arts sur Digue 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric HERVOUET, Vice-président en charge de la Commission Vie locale, Culturelle et Sportive, au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que devenu un incontournable de la vie culturelle de Montaignu-Vendée depuis 2015, le salon Arts sur Digue vise à favoriser l'accès à l'art pour tous. Dans cet événement annuel, l'éclectisme et la qualité y sont privilégiés.

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le - 9 OCT. 2024

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001_05-DE

S²LOW

Cette année, la dixième édition anniversaire aura lieu du 8 au 17 novembre prochain. Le coût global de l'évènement 2024 est estimé à 6 000 €. Deux entreprises intéressées par cet évènement souhaitent soutenir la Ville de Montaigu-Vendée et s'engagent à verser sous la forme de dons, les sommes suivantes :

- L'agence AGT'IM : 1 000 €
- L'agence d'architectes Michel JOYAU : 1 000 €.

Ainsi, il convient de mettre en place des conventions de mécénat financier avec lesdites entreprises conformément aux dispositions fiscales en la matière et notamment l'article 238 bis du Code général des impôts.

Vu l'article 238 bis du Code général des impôts,

Vu le projet de convention cadre de mécénat financier joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention cadre de mécénat financier relative à l'organisation de l'évènement Salon Arts sur Digue, du 8 au 17 novembre 2024, sur Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention cadre de mécénat financier avec les entreprises concernées qui fixe les engagements de chacun ainsi que tous documents inhérents à cette décision,
- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes en conséquence.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 09/10/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 01^{er} OCTOBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (32) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie
ROULLIER Caroline	X	BLAIN Catherine

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001_06

**Convention d'objectifs et de financement des établissements
d'accueil des jeunes enfants – CAF**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-Présidente de la commission en charge de l'Éducation, Familles et Cohésion sociale.

Cette dernière rappelle que la branche Famille de la Sécurité sociale poursuit une ambition volontariste en faveur de l'accès réel de tous les jeunes aux modes d'accueil dans un double objectif de conciliation vie familiale/vie professionnelle et d'investissement social. A ce titre, elle soutient l'activité des établissements d'accueil des jeunes enfants par l'octroi de plusieurs subventions objets de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 9 OCT. 2024

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001_06-DE



Elle contribue également à la régulation du secteur de la petite enfance afin de pérenniser l'offre d'accueil collective existante, poursuivre le rééquilibrage territorial et social de l'offre et participer à son développement.

Madame Grenet précise que depuis quelques années, il est établi une convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montaigu-Vendée et la CAF de la Vendée qui fixe les obligations de chaque partie et les modalités financières.

Cette convention d'objectifs et de financement étant arrivée à échéance au 31 décembre 2023, il convient d'en établir une nouvelle. Elle présente 4 nouvelles modalités de financement par rapport à la convention précédente :

- Journées pédagogiques : Financement de la CAF pour 3 journées par an et par structure
- Financement d'heures de préparation à l'accueil de chaque enfant (par nombre d'enfants accueillis par an au lieu du nombre de places de l'EAJE).
- Bonus « trajectoire et développement » pour la création de nouvelles places.
- Bonus « attractivité » ouvrant la possibilité de revalorisations salariales.

Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans, allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Vu la convention d'objectifs et de financement relative à la petite crèche de Montaigu annexée à la présente,

Vu la convention d'objectifs et de financement relative à la micro-crèche de Saint Hilaire de Loulay annexée à la présente,

Vu les présentations faites en conseils délégués de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement concernant la petite crèche de Montaigu conclue entre la ville de Montaigu-Vendée et la CAF de la Vendée,
- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement concernant la micro-crèche de Saint Hilaire de Loulay conclue entre la ville de Montaigu-Vendée et la CAF de la Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 09/10/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 01^{er} OCTOBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (32) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie
ROULLIER Caroline	X	BLAIN Catherine

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001_07

Convention de financement dans le cadre du fonds innovation pédagogique – Projet du potager à l'école élémentaire les Jardins – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fabienne MULLINGHAUSEN, Adjointe à la Vie Scolaire. Cette dernière présente le projet pensé par l'école élémentaire Les Jardins, commune déléguée de Montaignu, pour la création d'un potager, en partenariat avec la ville de Montaignu-Vendée.

L'école a répondu à un appel à projet de l'Education Nationale, dans le cadre du dispositif « Notre école, Faisons-là ensemble ». Ainsi, une subvention de 2 438,23 € a été attribuée pour leur projet potager. Le service administratif de l'Education Nationale

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le - 9 OCT. 2024

ID : 085-200081115-20241007-DEL20241001_07-DE



procèdera, après signature de la convention, au versement de la subvention exceptionnelle à la ville de Montaigu-Vendée.

Après encaissement, il convient que la collectivité procède au reversement de cette subvention exceptionnelle, sur le compte de la coopérative de l'école Les jardins élémentaire.

Vu la présentation faite en conseil délégué de Montaigu en date du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention de financement concernant le projet potager de l'école élémentaire les Jardins sur la commune déléguée de Montaigu conclue entre l'Education Nationale et la Ville de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'obtention de la subvention de l'Education Nationale dans le cadre de l'appel à projet « Notre école, Faisons-la ensemble »,
- AUTORISE le reversement de la Subvention exceptionnelle attribuée par l'Education Nationale à la coopérative de l'école élémentaire les Jardins, pour financer l'achat de matériel pédagogique pour le projet potager,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 09/10/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 01^{er} OCTOBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001_14

**Sollicitation du Fonds Vert pour les travaux de la Rue Neuve –
Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Neuve, sur la partie centrale de la chaussée, les pavés seront réalisés avec des joints enherbés et la surface de voirie sera inclinée de manière à rediriger l'eau vers un caniveau central pour favoriser la gestion des eaux de ruissellement. La pose d'un dallage viendra compléter l'aménagement de la rue. Des espaces plantés en pied de

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le - 9 OCT. 2024

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001_14-DE

SLO

murs seront source de fraîcheur et de biodiversité et permettront également de désimperméabiliser le sol.

Les travaux participent ainsi à la gestion intégrée des eaux pluviales et à la lutte contre les îlots de chaleur.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé à l'assemblée de solliciter l'aide Fonds Vert, au titre de l'axe 2 relatif à la renaturation des villes et des villages, pour un montant de 66 257 € représentant 80% du cout du projet.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 33 voix Pour, et 7 absentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletin-Carnus, Hubert Piveteau*)

- SOLLICITE l'aide Fonds Vert pour un montant de 66 257 € représentant 80% du coût du projet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 09/10/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.